

développement est devenue, je regrette de le dire, un agent de la politique de la Maison Blanche en Amérique latine, notamment en Amérique centrale, et les prêts de fraîche date, auxquels nous avons contribués, consentis au Salvador en donnent des preuves suffisantes.

Je suis persuadé que certains députés ont déjà lu un rapport que signale le *Globe and Mail* dans sa livraison du 24 mars 1983, soit celui de James Morrell du Centre de politique internationale à Washington qui surveille la politique américaine dans le tiers monde. Il ressort nettement de ce rapport que les décisions ultimes au sujet des pays à qui la Banque interaméricaine de développement consentira des prêts sont de plus en plus axées sur des considérations d'ordre politique. Ces considérations d'ordre politique, je regrette de le dire, ne semblent avoir rien à voir avec les violations des droits de la personne ou avec la redistribution du revenu ni avec les fonds consacrés à l'achat d'armes. Apparemment, elles consistent seulement à vérifier si, pour ne pas en dire plus, les politiques réactionnaires du secrétariat d'État des États-Unis sont favorables aux pays bénéficiaires de l'Amérique centrale.

Nous devons examiner de façon plus minutieuse que nous l'avons fait jusqu'ici la participation canadienne aux prêts consentis aux divers pays par des institutions financières telles que la Banque interaméricaine de développement et nous poser des questions très graves. Il ne suffit pas que le ministre affirme, comme il me l'a affirmé, qu'on ne retient aucune considération d'ordre politique lorsqu'on octroie des prêts quand il apparaît très clairement, lorsque les Américains interdisent à la Banque interaméricaine de développement de consentir des prêts au Nicaragua, mais approuvent ceux faits au Salvador qu'en effet il y a eu considération d'ordre politique.

A mon avis, l'amendement du député que nous appuyons et qui prévoit que le gouvernement ne peut rien ajouter ni soustraire à la liste ou à l'annexe est un amendement utile et nous permettra, si 30 députés le réclament, de tenir un débat. Étant donné cependant qu'on a répondu d'une façon aussi peu satisfaisante aux questions que d'autres députés et moi-même avons posées au sujet des critères régissant l'octroi des prêts, j'estime maintenant qu'il nous faut trouver, avant qu'on nous demande à nouveau une participation canadienne, un autre moyen d'obtenir le rapport complet des activités de chaque organisme et de débattre à fond de tous les critères régissant l'octroi de prêts et, enfin, de nous assurer que des considérations d'ordre politique n'influencent pas effectivement des décisions qui sont censées être objectives.

Comme nous avons convenu d'un seul intervenant, je suppose qu'on ne me répondra pas tout de suite mais j'ose espérer que le gouvernement étudiera très sérieusement mes propositions.

Le président suppléant (M. Reid (Kenora-Rainy River)): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Pepin (au nom de M. MacEachen) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Pepin (au nom de M. MacEachen) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Prêts aux petites entreprises—Loi

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI N° 4 SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MODIFICATION TENDANT À REPORTER LA DATE POUR LA GARANTIE DES PRÊTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 18 mars, de la motion de M. Rompkey: Que le projet de loi C-144, loi n° 4 modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'avais supposé qu'un des parlementaires d'en face désirerait amorcer le débat sur le projet de loi C-144. C'est un sujet qui nous tient beaucoup à cœur dans mon parti, celui des petites entreprises et de leur financement, et nous avions supposé que cela pourrait les intéresser eux aussi, mais il semble que ce ne soit pas le cas.

M. Smith: Oh, si!

M. Nickerson: Le projet de loi à l'étude, que mon groupe a l'intention d'appuyer et d'examiner rapidement pour qu'il puisse être envoyé au comité compétent, vise à prolonger de deux ans l'application de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette loi devait devenir caduque le 31 mars 1983 et le présent projet de loi a pour but de la maintenir en application jusqu'au 31 mars 1985, le plafond des prêts à garantir d'ici là devant être de 1.5 milliard.

• (1240)

Il revenait au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, que je vois à sa place, d'exposer, comme je viens de le faire, l'objet véritable du bill. Je voudrais traiter rapidement d'un point en particulier, la différence d'attitude devant cette question entre les ministériels et nous, de ce côté-ci de la Chambre. D'autres députés s'occuperont des détails.

Le ministre d'État chargé des Petites entreprises est au courant de ce qui se passe. Il a été ministre du Revenu national. Ses méthodes de perception ont empiré le sort des petites entreprises et il cherche aujourd'hui à corriger la situation. Dans son insatiable avidité, le gouvernement n'a qu'une idée: assommer le secteur des affaires. Il a en cela l'appui de nos amis à l'extrême gauche, dont un seul est présent aujourd'hui, parce que la perspective que les entreprises fassent des bénéfices leur répugne.

Nous en avons eu la preuve avec le projet de loi C-139 qui a été imposé par la clôture hier. Cette mesure va nuire aux petites entreprises. Nous voyons l'effet qu'aura pour elles l'impôt de 12.5 p. 100 sur la répartition des dividendes. Les dispositions du projet de loi C-139 et les budgets vont désormais exclure les petites entreprises de certains régimes de participation différée aux bénéfices. Leurs revenus et leurs bénéfices vont s'en ressentir. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé son intention d'imposer les avantages qui sont généralement acceptés dans les régions septentrionales, comme Labrador City, ville représentée par le ministre qui va prendre la parole dans le courant de la journée.